

CMP Entreprises techniques au service de la création et de l'évènement
Le vendredi 31 mai 2013
PROCES VERBAL

Etaient présents :

Collège Employeurs : Philippe Abergel, Patrick Fromentin (Synpase) ; Jérémie Larue, Sidonie HUART (Ficam)

Collège Salariés : Yann Guillou et Angéline Barth (SYNPTAC-CGT) ; Laurent Blois (SPIAC-CGT) et Jean-Marie Dagoneau (SPIAC-CGT) ; Christophe Pauly (CFDT) ; Chantal Lebec (F3C-CFDT) ; Pascal Louet (FCCS CFE-CGC) ; Sélim Farès (USNA CFTC) ; Ludovic Koutchinsky (FASAP FO et FORTAC) ; Jean-Loup Chirol et Henri Roux (SNTPCT)

DGT : Alain Rochebloine

Ordre du jour :

- Lancement d'un cycle de négociations : Convention Collective, Contrat de génération, Sécurisation des parcours professionnels

La séance commence à 9h30.

Alain Rochebloine (DGT), prend la parole afin de dire quelques mots introductifs quant à la réouverture d'un cycle de négociations de branche dans le cadre mixte paritaire.

Suite à cette première réunion dans les locaux de la Direction Générale du Travail, Alain Rochebloine (DGT) souhaite savoir si l'ensemble des partenaires souhaite poursuivre les prochaines réunions dans les locaux de la DGT, ou s'ils préfèrent continuer les négociations dans les locaux habituels où se retrouvent les partenaires sociaux de la branche.

Il est décidé à l'unanimité que les prochaines réunions de CMP se dérouleraient alternativement dans les locaux du Synpase et de la Ficam.

Philippe Abergel (Synpase) prend ensuite la parole pour donner le programme général de nos échanges. Il s'agira de négocier :

- Sur le contenu de la Convention collective
- Sur les dispositions liées au contrat de génération, afin de parvenir à un accord de branche qui se substituera à l'accord senior du 4 novembre 2009
- Sur la mutuelle santé, conformément à l'Accord National sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013

Sur ce dernier point, Audiens sera sollicitée afin de participer à une séance afin de présenter l'impact de l'accord National sur notre accord de branche Mutuelle Santé de 2010.

Enfin, Philippe Abergel (Synpase) indique que le versement du paritarisme pour 2012 a été envoyé récemment par l'Afdas, et qu'il faudra donc trouver une date pour réunir l'Association de gestion du paritarisme et ainsi procéder à la répartition des fonds entre les différents partenaires.

Jérémie Larue (Ficam) dit ensuite que sur le contenu de la Convention collective, des premiers travaux ont eu lieu sur les fonctions notamment, correspondant à une demande forte des partenaires salariés.

Philippe Abergel (Synpase) confirme qu'en effet des premiers travaux ont été effectués en interne sur les fonctions et que la partie « employeur » sera à même de présenter des documents sur ce point pour la prochaine réunion.

La parole est ensuite donnée aux syndicats de salariés.

Laurent Blois (SPIAC CGT) exprime tout d'abord sa satisfaction de l'ouverture d'une CMP, même si la présentation du collègue employeur, passant vite sur la modification de la Convention collective, lui semble beaucoup trop générale. En effet, les sujets à aborder sont nombreux.

Il insiste ainsi sur les différents points qui selon la CGT posent problème aujourd'hui :

- La liste des fonctions éligibles au CDD d'usage, qui semble trop large aujourd'hui pour la partie AV
- La question des laboratoires photochimiques
- Le non-respect dans le secteur AV de certaines dispositions conventionnelles
- Le non-respect de certaines dispositions légales, comme la prise en charge de 50% des frais de transport pour les salariés intermittents
- La durée et l'organisation du travail (comme par exemple la question des salariés intermittents travaillant 3 heures le matin, 3 heures en fin de journée, les heures intermédiaires n'étant pas rémunérées)
- La question de la difficulté de transformer certains CDD d'usage en CDI, nécessitant selon lui de revaloriser les rémunérations des salariés permanents pour réduire les écarts de salaires entre les deux populations de salariés.

Angéline Barth (SYNPTAC CGT) souscrit aux propos de Laurent Blois, et souhaite ajouter 3 points :

- Revoir et mieux définir la notion d'évènements « exceptionnels »
- Reprendre les réserves et exclusions mentionnées dans l'arrêté d'extension de la Convention collective et les étudier afin d'éventuellement revoir certaines dispositions
- Renégocier la répartition du paritarisme au sein du collègue « salariés » afin de tenir compte de la mesure de la représentativité syndicale.

Yann Guillou (SYNPTAC CGT) souhaite que soit également abordée la question de la création d'un CHSCT de branche, comme c'est le cas dans la branche du spectacle vivant.

Christophe Pauly (CFDT) prend ensuite la parole. De même, celui-ci se félicite de l'ouverture de cette CMP et exprime son accord avec les interventions précédentes. Les thèmes importants pour son organisation sont les suivants :

- La précision des champs
- La liste des fonctions et les minima qui leurs sont associés
- La répartition du paritarisme
- La durée et l'organisation du travail

Sur la question du CHSCT soulevé par la CGT, Christophe PAULY (CFDT) émet des réserves puisque le CHSCT de la production cinéma existe déjà et que la Ficam y participe en tant qu'invité. La création d'un CHSCT de branche ne lui semble donc pas pertinente.

La parole est ensuite donnée à Jean-Loup Chirol (SNTPCT). Pour celui-ci, et préalablement à toutes autres discussions, les questions de la structuration et du champ de la Convention collective doivent être abordées. Selon lui, les champs AV et SV doivent être mieux distingués, avec des avenants et grilles spécifiques.

Il insiste ensuite sur la liste des fonctions éligibles au CDD d'usage qui a été élargie par rapport à l'ancienne Convention AVI, ce qu'il regrette.

Il rappelle ensuite que le SNTPCT a formulé plusieurs demandes en 2008 au moment de la signature de la Convention Collective des entreprises techniques au service de la création et de l'évènement, et

que celles-ci sont toujours d'actualité (niveau de salaires, remise du contrat de travail, comptage des heures, priorité de réembauche...).

Sur la question du CHSCT de branche, Jean-Loup Chirol (SNTPCT) indique que de manière générale, les activités de prévention permettent de réduire le taux d'accident du travail, mais que cependant la question du champ se pose (la Ficam participant au CHSCT de la production cinéma), comme la CFDT l'a souligné.

Pascal Louet (FCCS CFE-CGC) prend ensuite la parole et reprend également les points chers à son organisation :

- La liste des fonctions
- Les minima conventionnels
- L'organisation du travail dans le spectacle vivant
- La réflexion sur un CHSCT de branche. Il remarque ici que le spectacle vivant privé intervient dans les mêmes lieux que les prestataires techniques
- La précision du champ de la prestation technique.

Sélim Farès (USNA CFTC) indique ensuite que beaucoup de sujets ont été abordés, qu'il ne va donc pas reprendre, mais qu'il partage les préoccupations exprimées par ses collègues salariés. Sur le CHSCT, il lui semble plus pertinent de réfléchir aux passerelles possibles avec les CHSCT existants ou en création.

La parole est ensuite donnée à Ludovic Koutchinsky (FASAP FO). Comme les autres représentants salariés, celui-ci se félicite de l'ouverture de cette CMP, puisque certains sujets, comme l'instauration de définitions de fonctions dans la grille des fonctions techniques SV, avaient été demandée il y a un an.

Ludovic Koutchinsky (FASAP FO) liste ensuite certaines problématiques qu'il tient impérativement à voir abordées au fil de nos discussions :

- L'abaissement des seuils permettant que les intermittents du spectacle soient électeurs et éligibles aux élections professionnelles
- L'instauration de journées incompressibles de 8h pour les intermittents du spectacle (même s'ils effectuent deux heures de travail)
- La question du remboursement de certains frais (repas, transport)
- La réflexion sur la création d'un CHSCT de branche
- L'instauration de nouvelles fonctions éligibles au CDD d'usage
- Le retour aux revalorisations prévues dans la Convention AVI
- L'augmentation du taux de précarité appliqué au salaire horaire des CDD d'usage dans le spectacle vivant, aujourd'hui de 4%

Laurent Blois (SPIAC CGT) souhaite reprendre la parole pour ajouter deux sujets d'importance, la territorialité des salariés, et la question de la concurrence déloyale à l'étranger. La CMP n'est sans doute pas le cadre idéal pour traiter de cette problématique, mais il insiste sur le fait qu'il faudra garder cela en tête au cours de nos débats et pouvoir imaginer des parades, si possible.

Philippe Abergel (Synpase) indique ensuite qu'il a bien pris note des différentes demandes exprimées autour de la table, et que le travail ne manquera pas. Il convient donc ensuite de se donner un calendrier de travail par thème, car chaque sujet mériterait à lui seul une ou deux séances.

Jérémy Larue (Ficam) revient alors sur la question du CHSCT et indique qu'en effet il participe au CHSCT de la production cinéma et que donc la notion de CHSCT de branche pour les prestataires techniques semble exclue.

Il indique toutefois que sur ces questions de prévention des risques, le montage du dossier pour l'obtention de la certification sociale permet de pointer du doigt l'obligation de santé et sécurité au

travail. Par ailleurs, le CMB travaille avec l'ensemble des organisations sur ce sujet, notamment pour faciliter la réalisation du document unique d'évaluation des risques.

Philippe Abergel (Synpase) précise que la question de la prévention des risques est au cœur des préoccupations de son organisation, et que d'ailleurs cela fait maintenant plus de 3 ans que les Documents Unique font partie intégrante des dossiers de demande ou de renouvellement du Label « Prestataire de Service du Spectacle Vivant ». A titre d'exemple, seules 13 entreprises sur les 90 demandant le renouvellement lors de la Commission du mois de mai n'avaient pas de Document Unique à jour.

Ludovic Koutchinsky (FASAP FO) souhaite également que soit écarté de notre champ le régime de l'auto-entrepreneur.

Philippe Abergel (Synpase) indique que s'il partage totalement la préoccupation exprimée sur ce sujet, le cadre conventionnel est inadapté. Il indique par ailleurs qu'une note juridique a été adressée à l'ensemble de ses adhérents afin de circonscrire cette pratique qui s'apparente dans la grande majorité des cas à du salariat déguisé.

Christophe Pauly (CFDT) renchérit en indiquant qu'une disposition qui interdirait l'auto-entreprise serait bien évidemment exclue par le Ministère du Travail lors de l'extension du texte qui sera négocié.

Ludovic Koutchinsky (FASAP FO) rétorque que le problème ne demeure pas moins réel même s'il entend les arguments avancés. Il ajoute qu'il souhaiterait qu'à l'occasion de cette CMP soient revus les articles du code du travail qui ont été modifiés.

Philippe Abergel (Synpase) répond que le travail a été fait l'été dernier, que la Convention collective telle qu'elle apparaît sur le site du Synpase a été modifiée en ce sens, et que bien sûr, la version du texte qui sera déposé à l'issue de nos négociations reprendra les articles en vigueur.

Angéline Barth (SYNPTAC CGT) indique ensuite le souhait de son organisation qu'Audiens soit invitée lors d'une prochaine session de négociation afin de mesurer l'impact des dernières lois sur la sécurisation des parcours professionnels sur notre accord de branche « santé ».

Christophe Pauly (CFDT) insiste sur l'agenda et l'importance de démarrer nos travaux par les listes de fonctions.

Henri Roux (SNTPCT) revient alors sur l'indispensable séparation des champs au sein de la Convention collective (SV/AV), préalable indispensable aux négociations pour son organisation (champ d'application, annexes séparées...)

Philippe Abergel (Synpase) fait remarquer qu'il ne comprend pas bien la demande du SNTPCT, puisque telle qu'elle a été entendue, la Convention collective contient des grilles de fonctions et minima spécifiques, de même que des annexes spécifiques.

Jean-Loup Chirol (SNTPCT) précise que selon lui il convient tout de même de revoir la structuration de la Convention collective et son champ d'application.

Laurent Blois (SPIAC CGT) rétorque que la structuration est ce qu'elle est, même si son organisation n'a pas signé le texte en 2008, notamment pour une question de champ. Il insiste toutefois sur le caractère transversal des problématiques qui feront l'objet de nos discussions, et qu'il n'était pas

favorable à la réécriture du texte, même s'il concède que certaines précisions peuvent être apportées.

Ludovic Koutchinsky (FASAP FO) souhaite que les premiers travaux effectués par la partie « employeur » puissent être adressés aux syndicats de salariés quelques jours avant les réunions afin de pouvoir y travailler.

Philippe Abergel (Synpase) est bien sûr d'accord avec cette demande, et insiste qu'il en va de même pour les représentants salariés vis-à-vis des négociateurs employeurs. Il souhaite ainsi pouvoir disposer des demandes de la partie « salariés » avant les réunions afin de pouvoir prendre une position lors de nos négociations.

L'ensemble des partenaires est d'accord avec ce processus de fonctionnement mutuel.

Il s'agit ensuite de trouver des dates de disponibilité pour d'ores et déjà fixer les prochaines CMP.

Ainsi, les prochaines dates de négociations sont les suivantes (sauf empêchement de dernière minute) :

- 21 juin de 15h à 18h (au Synpase)
- 13 septembre de 9h30 à 12h30 (à la Ficam)
- 10 octobre de 14h30 à 18h (au Synpase)
- 12 novembre de 14h30 à 18h (à la Ficam)
- 19 décembre de 14h30 à 18h (au Synpase)

Par ailleurs et enfin, l'Association de Gestion du Paritarisme se réunira le 26 juin prochain pour procéder à la répartition du paritarisme sur la collecte 2012.

La séance prend fin à 11h30.